



RAPPORT ANNUEL 2023

concernant

L'APPLICATION DU RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE (N° 2019-05-394)

de la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage

Table des matières

1. PRÉAMBULE	2
2. OBJET	2
3. RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE	2
4. MODE DE SOLLICITATION.....	3
5. OCTROI DES CONTRATS.....	3
6. MESURES PRÉVUES AU RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE	5
7. PLAINTES.....	5
8. SANCTIONS	6
ANNEXE 1	7

1. PRÉAMBULE

Sanctionnée le 16 juin 2017, la Loi visant principalement à reconnaître que les municipalités sont des gouvernements de proximité et à augmenter à ce titre leur autonomie et leurs pouvoirs (ci-après la « Loi ») permet, depuis le 1^{er} janvier 2018 à une municipalité de prévoir les règles régissant la passation de ses contrats dont le montant de la dépense est de 25 000\$ et plus, mais inférieur au seuil obligeant l'appel d'offres public. L'article 938.1.2 du Code municipal du Québec (ci-après le « Code ») exige que des règles à cet effet soient prévues au règlement de gestion contractuelle de la municipalité.

Considérant ce qui précède, la Municipalité de Notre-Dame-du-Portage (ci-après la « Municipalité ») s'est donc dotée d'un règlement relatif à la gestion contractuelle. Ce règlement, entré en vigueur en juin 2019, porte le numéro 2019-05-394. Il a été modifié en juillet 2021 par le règlement 2021-05-416.

Pour accompagner ce nouveau pouvoir, la Loi est aussi venue obliger les municipalités à produire un rapport annuel portant sur l'application de leur règlement de gestion contractuelle. L'article 938.1.2 du Code prévoit que ce rapport soit déposé lors d'une séance du conseil, au moins une fois l'an.

Le présent document constitue ce rapport, lequel couvre la période du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023. Tous les prix mentionnés dans ce rapport incluent les taxes à moins de mention contraire.

Précisons qu'en plus de ce règlement, le *règlement sur le suivi budgétaire, l'affectation des crédits et l'autorisation des débits* encadre plusieurs contrats octroyés par la Municipalité. Ce règlement porte le numéro 2013-08-334. Il a été modifié en mars 2014 par le règlement numéro 2014-04-340.

2. OBJET

Ce rapport a pour principal objectif de renforcer la transparence du processus de gestion contractuelle de la Municipalité en renseignant les citoyens sur l'application des mesures prévues à son règlement relatif à la gestion contractuelle.

3. RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

Le *Règlement relatif à la gestion contractuelle* de la Municipalité a pour objet de prévoir des mesures relatives à la gestion contractuelle pour tout contrat qui sera conclu par la Municipalité, incluant certaines règles de passation des contrats pour les contrats qui comportent une dépense d'au moins 25 000 \$ mais inférieure au seuil de la dépense d'un contrat qui ne peut être adjugé qu'après une demande de soumissions publique en vertu de l'article 935 du Code municipal du Québec. En 2023, ce *seuil* était de 121 200 \$.

4. MODE DE SOLLICITATION

La Municipalité peut conclure des contrats de 25 000\$ et plus selon trois principaux modes de sollicitation :

1. Le contrat conclu de gré à gré pour une dépense inférieure au *seuil*. Note : Pour les contrats de plus de 50 000\$, une demande de prix doit être faite à au moins 2 fournisseurs;
2. Le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres sur invitation pour une dépense inférieure au *seuil*;
3. Le contrat conclu à la suite d'un appel d'offres public.

Afin de déterminer si un contrat peut être conclu de gré à gré ou s'il doit être adjugé à la suite d'un appel d'offres sur invitation ou d'un appel d'offres public, la Municipalité tient compte du montant total estimé de la dépense du contrat.

5. OCTROI DES CONTRATS

Voici les contrats de plus de 25 000\$ octroyés par la Municipalité du 1^{er} janvier au 31 décembre 2023 (pour faciliter la lecture, nous avons arrondi les montants au dollar près) :

Fournisseurs	Montant du contrat (taxes incluses)	Objet du contrat	Mode de sollicitation	N° de résolution
Campor Environnement Inc.	93 800\$	Vidange des fosses septiques pour 2024	Contrat de gré à gré (tenant compte d'un appel d'offres public pour 2017-2020 auquel une seule entreprise a participé)	2023-11-252 (+S-2016-12-306)
Construction BML RDL, division de Sintra Inc.	28 304\$	Regarnissage d'accotement chemin Fraserville et chemin du Lac	Contrat de gré à gré	2023-10-232
Construction Citadelle Inc.	107 413\$	Aménagement d'un stationnement pour personne à mobilité réduite et d'une aire de repos au parc des Grèves	Appel d'offres sur invitation (suivant une demande de soumission auprès de 21 entreprises)	2023-05-117
Excavation Bourgouin & Dickner Inc.	33 902\$ + 4 905\$ imprévus accessoires	Installation septique au bureau municipal	Contrat de gré à gré (suivant une demande de prix auprès de 3 entreprises)	2023-10-233 (et imprévus : 2023-12-278)

Excavation Samuel Beaulieu Inc.	275 940\$ pour l'hiver 2023-2024 309 283\$ pour l'hiver 2024-2025 332 278\$ pour l'hiver 2025-2026	Déneigement des rues municipales (contrat de trois hivers)	Appel d'offres public	2023-08-171
Fédération québécoise des municipalités	40 241\$ (estimation)	Confection de plans et devis pour la réfection de 8 ponceaux	Contrat de gré à gré (suivant le fait qu'aucune offre n'a été reçue dans le cadre d'une demande de prix auprès de 7 firmes)	2023-12-277
Kamco Construction Inc.	1 696 928\$ (projet non terminé : montant ne tenant pas compte des imprévus accessoires)	Rénovation et agrandissement du bureau municipal (incluant une nouvelle bibliothèque)	Appel d'offres public	2023-09-177
Laboratoire d'expertise de Rivière-du-Loup	36 877\$	Étude géotechnique et plan et devis pour le pavage du 2 ^e Rang	Contrat de gré à gré (suivant une demande de prix auprès de 8 entreprises)	2023-09-204
Nordikeau Inc.	72 434\$	Gestion des eaux (usées et potables) pour 2024	Contrat de gré à gré (suivant une demande de prix auprès de 2 entreprises)	2023-11-250
Sentiers de l'Est Inc.	292 301\$ + améliorations accessoires de 45 097\$	Aménagement de la phase 1 des sentiers de vélo de montagne	Appel d'offres public	2023-01-12
Services Sanitaires A. Deschênes	88 651\$	Contrat pour cueillette des matières résiduelles pour 2024	Contrat de gré à gré (exerce l'option de renouvellement d'une année; faisant suite à un appel d'offres public en octobre 2022 auquel une seule entreprise a participé)	2023-10-221 (+2022-12-276)
Terra-Neige Inc.	2024 = 17 246\$ 2025 = 17 764\$ 2026 = 18 297\$	Contrat pour tonte de pelouse	Contrat de gré à gré (suivant une demande de prix auprès de 3 entreprises)	2023-06-202

Liste des fournisseurs ayant des factures de plus de 25 000\$

Ministre des Finances	Service de police	178 141\$
SÉMER	Traitement des matières organiques	27 203\$
Ville de Rivière-du-Loup	Entente service incendie	89 760\$
	Site d'enfouissement	35 914\$

6. MESURES PRÉVUES AU RÈGLEMENT RELATIF À LA GESTION CONTRACTUELLE

Le *Règlement relatif à la gestion contractuelle* de la Municipalité prévoit des mesures pour l'octroi et la gestion des contrats accordés par la Municipalité, conformément à l'article 938.1.2 du Code, soit des mesures visant à :

- lutter contre le truquage des offres;
- assurer le respect de la *Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme* et du *Code de déontologie des lobbyistes*;
- prévenir les gestes d'intimidation, de trafic d'influence ou de corruption;
- prévenir les situations de conflit d'intérêts;
- prévenir toute autre situation susceptible de compromettre l'impartialité et l'objectivité du processus de demandes de soumissions et de la gestion du contrat qui en découle;
- encadrer la prise de toute décision ayant pour effet d'autoriser la modification d'un contrat; et
- des mesures pour favoriser la rotation des éventuels cocontractants à l'égard des contrats qui comportent une dépense de 25 000\$ ou plus, mais inférieure au seuil obligeant à l'appel d'offres public et qui peuvent être passés de gré à gré.

Tout au long de 2023, la Municipalité a poursuivi, en matière de dépenses, un objectif de transparence et de saine gestion des fonds publics, en respect de son règlement. C'est d'ailleurs en gardant en tête ces objectifs qu'à tous les mois les membres du conseil municipal consultent, analysent rigoureusement et approuvent la liste des dépenses du mois précédent.

En annexe au présent rapport, nous vous joignons la liste des cocontractants qui ont obtenu, en 2023, un ou des contrats avec la Municipalité qui comportaient une dépense totale dépassant 25 000 \$.

7. PLAINTES

Depuis le 1^{er} janvier 2023, aucune plainte n'a été reçue concernant l'application du *Règlement relatif à la gestion contractuelle* de la Municipalité.

8. SANCTIONS

Depuis le 1^{er} janvier 2023, aucune sanction n'a été imposée concernant l'application du *Règlement relatif à la gestion contractuelle* de la Municipalité.

Rapport déposé lors de la séance ordinaire publique du Conseil le 5 février 2024

Marie-Hélène Harvey
Directrice générale et greffière-trésorière

ANNEXE 1

2023



MUNICIPALITÉ
NOTRE-DAME
DU-PORTAGE

LISTE DES CONTRATS DE PLUS DE 2 000 \$ POUR LES ENTREPRISES AYANT PLUS DE 25 000 \$ DE CONTRATS AVEC LA MUNICIPALITÉ DE NOTRE-DAME-DU-PORTAGE

Somme de paiement			
FOURNISSEUR	DESCRIPTION		Total
AQUATECH SOCIETE DE GESTION DE L'EAU INC	OPERATION EAU POTABLE ET USEES		41 614.30 \$
Total AQUATECH SOCIETE DE GESTION DE L'EAU INC			41 614.30 \$
CAMPOR INC	VIDANGE FOSSE SEPTIQUE		82 865.70 \$
	VIDANGE USINE PARC AMITIE		2 580.18 \$
Total CAMPOR INC			85 445.88 \$
CONSTRUCTION B.M.L. (SINTRA)	ACCOTEMENT FRASERVILLE, CHEMIN DU LAC		28 303.57 \$
	RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ D'ENROBÉS BITUMINEUX - ROUTE DU FLEUVE		27 331.56 \$
	RAPIÉÇAGE MÉCANISÉ D'ENROBÉS BITUMINEUX		40 524.66 \$
Total CONSTRUCTION B.M.L. (SINTRA)			96 159.79 \$
CONTRUCTION CITADELLE INC	PROJET PARC DES GRÈVE		107 413.04 \$
Total CONTRUCTION CITADELLE INC			107 413.04 \$
EXCAVATION BOURGOINS ET DICKNER	PROLONGEMENT RUE DU PARC DE L'AMITIE		6 329.72 \$
	INSTALLATION FOSSE SEPTIQUE BUREAU		33 901.53 \$
Total EXCAVATION BOURGOINS ET DICKNER			40 231.25 \$
EXCAVATION SAMUEL BEAULIEU	CONTRAT DENEIGEMENT DES RUES		246 988.03 \$
Total EXCAVATION SAMUEL BEAULIEU			246 988.03 \$
KAMCO CONSTRUCTION	PROJET RÉNO BUREAU CONSTRUCTION BIBLIO		671 003.98 \$
Total KAMCO CONSTRUCTION			671 003.98 \$
LABORATOIRE D'EXPERTISES RDL	FORAGE RANG 2		17 991.87 \$
	PLANS ET DEVIS - PAVAGE CÔTE DE LA MER		5 243.67 \$
	ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET RAPPORT - CONSTRUCTION BIBLIO		7 075.79 \$
	ÉTUDE GÉOTECHNIQUE ET RAPPORT - ÉTAT DU RANG 2		6 001.70 \$
	CONTRÔLE QUALITÉ - ÉTAT DU SOL - PROJET BIBLIO		2 408.73 \$
	PLANS ET DEVIS - CONTRÔLE MATÉRIAUX - INSTALLATION SEPTIQUE BUREAU		5 620.21 \$
Total LABORATOIRE D'EXPERTISES RDL			44 341.97 \$
MINISTRE DES FINANCES (SQ)	SERVICE DE POLICE		178 141.00 \$
Total MINISTRE DES FINANCES (SQ)			178 141.00 \$
MOBI-MOBILIER URBAIN INC.	PARC DES GRÈVES - 2 TABLES - PERSONNE MOBILITÉ RÉDUITE		4 357.55 \$
	VOLET PRIMA - MOBILIER - BALANÇOIRES		22 316.65 \$
Total MOBI-MOBILIER URBAIN INC.			26 674.20 \$
NORBERT LAPOINTE	DENEIGEMENT INSTALLATION MUNICIPALE		23 339.95 \$
Total NORBERT LAPOINTE			23 339.95 \$
R + O ENERGIE	PLAN ÉLECTROMÉCANIQUE - CONSTRUCTION BIBLIOTHÈQUE ET RÉNOVATION BUREAU MUNICIPAL		25 524.45 \$
Total R + O ENERGIE			25 524.45 \$
SEMER INC.	TARIFICATION PAR HABITANT		27 203.08 \$
Total SEMER INC.			27 203.08 \$
SENTIERS DE L'EST INC	PROJET VÉLO DE MONTAGNE		337 398.17 \$
Total SENTIERS DE L'EST INC			337 398.17 \$
SERVICES SANITAIRES A. DESCHENES	COLLECTE ORDURE / RECYCLAGE / COMPOST		89 633.04 \$
Total SERVICES SANITAIRES A. DESCHENES			89 633.04 \$
VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP	ENTENTE SERVICE INCENDIE		89 760.00 \$
	SITE D'ENFOUISSEMENT		35 913.84 \$
Total VILLE DE RIVIERE-DU-LOUP			125 673.84 \$
Total général			2 166 785.97 \$

560, route de la Montagne
Notre-Dame-du-Portage (Québec) G0L 1Y0
Téléphone : 418 862-9163
Télécopieur : 418 862-5240
municipalite.notre-dame-du-portage.qc.ca